

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-Rendu du
Conseil Municipal du 4 Juin 2020**

L'an deux mil vingt, le 4 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 28 Mai s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.

Etaient présents : COMYN Jean-Paul, SAUVAGE Joël, ZOCCALI Claudine, BOITTIAUX Daniel, HOUREZ Pauline, MORTREUX Jean-Marc, KERN Claudine, SANS Patrick, HOUREZ Dominique, BAJEART Christine, NICODEME Hervé, LASSELIN Marie-Jeanne, FLOUQUET Jacqueline, PAQUE Marie-Cécile, SCHERER Murielle, DAMIEN Jean-Marc, DUDKOWIAK Claudine, CHOQUET Jean-Pierre, LECOMTE Hugues, FILMOTTE Mathieu, BARBIEUX Julien, BASSEZ Michel, APRILE Corinne, DEPRET Annabelle, PASEK Florent, LAUDE Michel

Excusés ayant donné procuration :

VALIN Jean-Christophe à APRILE Corinne

Secrétaire de séance : NICODEME Hervé

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES ET REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE STRUCTURES

1. CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES
2. NOMINATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES
3. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
4. C.C.A.S - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ET DESIGNATION DES DELEGUES
5. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
6. DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

7. DELEGATION DE POUVOIRS - ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

FINANCES

8. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020
9. REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

DIVERS

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur Hervé NICODEME est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de formuler ses observations quant au procès-verbal de la séance du 26 Mai 2020.

Le Procès-verbal est adopté à l'Unanimité.

COMMISSIONS MUNICIPALES ET REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE STRUCTURES

1. CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'Article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité la création de 8 Commissions Municipales, comme suit :

- Finances, Ressources Humaines, Administration générale
- Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Vie scolaire
- Travaux, Environnement, Sécurité
- Communication, Information, Développement Numérique
- Urbanisme, Cimetière, Evénements Ponctuels, Cadre de vie des quartiers
- Fêtes, Cérémonies, Vie Culturelle
- Développement économique, associatif et sportif local, Formation, Emploi
- Action Sociale, Aînés, Logement

2. NOMINATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'Assemblée fixe à l'Unanimité la composition des Commissions Municipales, comme suit :

Finances, Ressources Humaines, Administration générale

Joël SAUVAGE	Patrick SANS
Claudine ZOCCALI	Dominique HOUREZ
Daniel BOITTIAUX	Mathieu FILMOTTE
Pauline HOUREZ	Annabelle DEPRET
Jean-Marc MORTREUX	Jean-Christophe VALIN
Claudine KERN	

Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Vie scolaire

Claudine ZOCCALI	Hervé NICODEME
Murielle SCHERER	Jean-Marc DAMIEN
Julien BARBIEUX	Jacqueline FLOUQUET
Marie-Cécile PAQUE	Michel BASSEZ
Mathieu FILMOTTE	Florent PASEK
Claudine DUDKOWIAK	

Travaux, Environnement, Sécurité

Daniel BOITTIAUX	Hervé NICODEME
Murielle SCHERER	Jean-Marc DAMIEN
Joël SAUVAGE	Hugues LECOMTE
Jacqueline FLOUQUET	Jean-Christophe VALIN
Patrick SANS	Annabelle DEPRET
Pauline HOUREZ	

Communication, Information, Développement Numérique

Pauline HOUREZ	Hervé NICODEME
Dominique HOUREZ	Julien BARBIEUX
Joël SAUVAGE	Claudine KERN
Daniel BOITTIAUX	Corinne APRILE
Marie-Jeanne LASSELIN	Florent PASEK
Mathieu FILMOTTE	

Urbanisme, Cimetière, Événements Ponctuels, Cadre de vie des quartiers

Jean-Marc MORTREUX	Hervé NICODEME
Murielle SCHERER	Daniel BOITTIAUX
Joël SAUVAGE	Julien BARBIEUX
Claudine ZOCCALI	Michel BASSEZ
Hugues LECOMTE	Annabelle DEPRET
Pauline HOUREZ	

Fêtes, Cérémonies, Vie Culturelle

Claudine KERN	Marie-Cécile PAQUE
Dominique HOUREZ	Christine BAJEART
Patrick SANS	Murielle SCHERER
Claudine DUDKOWIAK	Florent PASEK
Marie-Jeanne LASSELIN	Annabelle DEPRET
Jacqueline FLOUQUET	

Développement économique, associatif et sportif local, Formation, Emploi

Patrick SANS	Hugues LECOMTE
Joël SAUVAGE	Mathieu FILMOTTE
Claudine KERN	Marie-Cécile PAQUE
Claudine DUDKOWIAK	Florent PASEK
Julien BARBIEUX	Corinne APRILE
Jacqueline FLOUQUET	

Action Sociale, Aînés, Logement

Dominique HOUREZ	Christine BAJEART
Jean-Pierre CHOQUET	Jean-Marc DAMIEN
Claudine KERN	Hervé NICODEME
Claudine DUDKOWIAK	Corinne APRILE
Marie-Jeanne LASSELIN	Jean-Christophe VALIN
Marie-Cécile PAQUE	

3. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions particulières de la Loi n°92 - 125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil Municipal, en raison de l'Élection Municipale a procédé à l'Élection des Membres de la Commission d'Appel d'Offres, il a été décidé à l'Unanimité de nommer les membres, comme suit :

Président : Jean-Paul COMYN

TITULAIRES :

- Joël SAUVAGE
- Daniel BOITTIAUX
- Jean-Marc MORTREUX
- Patrick SANS
- Michel BASSEZ

SUPPLEANTS :

- Dominique HOUREZ
- Claudine ZOCCALI
- Marie-Cécile PAQUE
- Jean-Marc DAMIEN
- Annabelle DEPRET

4. C.C.A.S - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ET DESIGNATION DES DELEGUES

Conformément aux dispositions de l'article L123.6 du Code de l'action sociale et des familles, l'Assemblée décide à l'Unanimité :

- de fixer à DOUZE le nombre total d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale,
- de désigner ses SIX délégués au sein du Conseil d'Administration de cet organisme, comme suit :

Président : COMYN Jean-Paul

- Dominique HOUREZ
- Joël SAUVAGE
- Marie-Cécile PAQUE
- Christine BAJEART
- Claudine DUDKOWIAK
- Jean-Christophe VALIN

5. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

L'Assemblée a procédé à l'Élection des Délégués qui siègeront aux Syndicats suivants :

- Syndicat du Parc Naturel Scarpe-Escout - 2 Délégués Titulaires;

- **Madame Murielle SCHERER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue **1^{er} délégué Titulaire**.
- **Monsieur Patrick SANS** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu **2^{ème} délégué Titulaire**.

- Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (S.I.A.N.) - 1 Délégué Titulaire pour toutes les compétences

- **Monsieur Daniel BOITTIAUX**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu délégué Titulaire pour l'ensemble des compétences.

- Syndicat Intercommunal des Eaux du Valenciennois (S.E.V.) - 2 Délégués Titulaires et 1 délégué suppléant ;

- **Madame Claudine KERN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue **1^{er} délégué Titulaire**.

- **Madame Marie-Jeanne LASSELIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue **2^{ème} délégué Titulaire**.

- **Monsieur Jean-Pierre CHOQUET** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu **délégué suppléant**.

- Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie Électrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes (S.I.D.E.G.A.V.) - 2 Délégués Titulaires et 1 Délégué Suppléant;

- **Monsieur Daniel BOITTIAUX** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu **1^{er} délégué Titulaire**.

- **Monsieur Jean-Marc MORTREUX** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu **2^{ème} délégué Titulaire**.

- **Monsieur Hervé NICODEME** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu **délégué suppléant**.

- Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escout - 2 Délégués Titulaires

➤ Monsieur Daniel BOITTIAUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 1^{er} délégué Titulaire.

➤ Madame Murielle SCHERER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 2^{ème} délégué Titulaire.

- Comité des Ages du Pays Trithois - 2 Délégués Titulaires et 2 Délégués Suppléants.

➤ Madame Claudine KERN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 1^{er} délégué Titulaire.

➤ Madame Dominique HOUREZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 2^{ème} déléguée Titulaire.

➤ Madame Marie-Jeanne LASSELIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 1^{er} délégué Suppléant.

➤ Madame Claudine DUDKOWIAK ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 2^{ème} délégué Suppléant.

6. DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal est appelé à désigner ses représentants au sein des divers Organismes et Associations suivants et procède au vote, comme suit :

- Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe-Escout (R.I.P.E.S.E.)
- ➤ Titulaire : ZOCCALI Claudine
- ➤ Suppléant : BAJEART Christine

Pour : 22

Abstentions : 5

- Association des Communes Minières (A.C.O.M.)
- ➤ Titulaire : MORTREUX Jean-Marc
- ➤ Suppléant : SCHERER Murielle

Pour : 22

Abstentions : 5

- **Écoles Communales :**
 - **École Primaire BARBUSSE-MICHEL (2)**
 - ↳ ZOCCALI Claudine
 - ↳ SCHERER Murielle

Pour : 22

Abstentions : 5

- **École Maternelle G. PÉRI (2)**
 - ↳ ZOCCALI Claudine
 - ↳ SCHERER Murielle

Pour : 22

Abstentions : 5

- **École Maternelle F.J. CURIE (2)**
 - ↳ ZOCCALI Claudine
 - ↳ SCHERER Murielle

Pour : 22

Abstentions : 5

- **Associations Municipales :**

- **Harmonie Batterie Fanfare Municipale (3)**
 - ↳ KERN Claudine
 - ↳ MORTREUX Jean-Marc
 - ↳ SANS Patrick

Pour : 22

Abstentions : 5

- **Gymnastique Municipale (3)**
 - ↳ FILMOTTE Mathieu
 - ↳ BARBIEUX Julien
 - ↳ FLOUQUET Jacqueline

Pour : 22

Abstentions : 5

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

7. DELEGATION DE POUVOIRS - ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Conformément à l'Article L.2122-22 du **Code Général des Collectivités Territoriales**, il est proposé à l'Assemblée de donner délégation au Maire des pouvoirs repris dans ledit article, pour la durée de son mandat.

Le groupe « Ensemble pour Hérin » propose un amendement de suppression de la présente délibération soumise au Conseil Municipal ; cet amendement vise la suppression des points 3, 15, 16, 21 et 22 de celle-ci.

Cette proposition est soumise au vote :

Pour : 5

Contre : 21

Abstention : 1

La délibération initialement présentée est soumise à son tour au vote :

Pour : 21

Contre : 5

Abstention : 1

FINANCES

8. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires 2020.

La Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

S'agissant du document sur lequel s'appuie le Débat d'Orientations Budgétaires, ces nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à débat, acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Dans ce contexte réglementaire, le rapport relatif aux Orientations Budgétaires pour 2020, aux engagements pluriannuels et à la structure de la dette communale est présenté à l'Assemblée communale.

Monsieur SAUVAGE rappelle notamment le contexte financier local et général et ses conséquences :

- Contexte général : Situation économique et sociale

La situation internationale en matière financière demeure très instable et subit même un énorme ralentissement

2020 s'est annoncée non dénuée de risques politiques et économiques. Les risques les plus importants étaient à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Grèce (toujours le financement de la dette et le nouveau plan d'austérité), en Corée du Nord et le problème non résolu de l'accueil des migrants en Europe, les tensions commerciales entre la Chine et les Etats Unis, les décisions hasardeuses du président américain, **MAIS** est arrivée subitement la guerre contre le **CORONAVIRUS**.

La situation financière et économique du monde entier et particulièrement celle de la France est fragile.

L'impact de la crise française née avec les « gilets jaunes », le conflit né de la réforme des retraites et la lutte contre le Coronavirus va peser énormément sur la capacité financière du pays

Aucune donnée économique n'est actuellement possible de chiffrer.

Mais, ce qui est sûr, c'est que l'inflation, le déficit public, le chômage risquent de repartir à la hausse.

On parle d'une croissance ou plutôt d'une récession à -2%, voire -3%....

La dette publique s'élèvera à 115 %...

(La France s'endette de 2665 € à chaque seconde)

La dette publique actuelle avoisine les **2450 Milliards €**, soit environ **40 000 €** par habitant

Pour les collectivités, quatre marqueurs se dégagent clairement : maintien des dotations ; contractualisation sur la baisse des dépenses de fonctionnement ; réforme de la taxe d'habitation et soutien à l'investissement

Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale :

Il est instauré, depuis 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers en 2020.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

De 2021 à 2022 : Exonération progressive pour les ménages restant, -30 % en 2021 et -65 % en 2022

Transfert de la part départementale sur le foncier et dotation d'ajustement

Montant des dotations pour 2020 :

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé à 26,847 milliards d'euros en 2020, comme en 2019.

les concours dits de « péréquation » devraient, pour leur part, évoluer comme suit :

+ 90 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR),

- + **90 millions** pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),
- + **10 millions** pour les dotations de péréquation des Départements.

Par ailleurs, le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) sera, lui, maintenu à son niveau de 2017, soit **1 milliard d'Euros**.

Automatisation du FCTVA :

Report de l'automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1er janvier 2021 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

Le soutien à l'investissement

Les dotations de soutien à l'investissement seront consolidées et s'élèveront à **1,8 milliard d'Euros** en 2020 :

- **1 046 millions d'Euros** pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
 - **570 millions d'Euros** pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
 - **150 millions d'Euros** pour la Dotation de Politique de la Ville (DPV).
-
- Contexte local :
 - Stabilité de la DGF et hausse du produit des taxes locales
 - Dotation de péréquation en légère hausse
 - Maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2019, à poursuivre absolument en 2020
 - Capacité d'autofinancement en légère hausse
 - Fonds de concours de la Porte du Hainaut ?
 - Politique d'investissement volontariste, soutenue et adaptée à nos capacités budgétaires
 - Une étude cadre de vie et bâtiment qui projette Hérin dans les années 2020-2030

✓ Les Résultats de l'exercice 2019:

Résultat 2019		
Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations	1 246 022,71 €	1 059 107,95 €
Résultat investissement 2019		-186 914,76 €
Report BP 2018 Compte 001		289 037,10 €
Résultat cumulé	102 122,34 €	
Reste à réaliser	505 388,98 €	372 554,66 €
Résultat budgétaire	-30 711,98 €	
Fonctionnement		
Réalisations	3 140 346,93 €	3 410 900,61 €
Résultat Fonctionnement 2019		270 553,68 €
Résultat BP 2018		81 735,01 €
Résultat comptable		352 288,69 €
Affectation crédit Investissement		30 711,98 €
Résultat BP 2019 Compte 002		321 576,71 €

✓ Le suivi du fonctionnement

Fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	3 196 729 €	3 259 685 €	3 298 209 €	3 300 489 €	3 410 901 €
Dépenses	2 767 424 €	2 765 493 €	2 785 712 €	3 045 799 €	3 140 347 €
Solde	429 304 €	494 192 €	512 497 €	254 691 €	270 554 €

✓ Les recettes de Fonctionnement : *estimations

- La fiscalité propre* : 1 359 601 euros
- Les allocations compensatrices* : 112 700 euros
- Les dotations versées par la Porte du Hainaut :
 - Attribution de compensation : 86 504 euros
 - Dotation de solidarité communautaire : 279 482 euros
- Les dotations de l'Etat et du Département* :
 - Dotation globale de fonctionnement : 673 769 euros
 - Dotation de solidarité rurale : 54 626 euros
 - Dotation nationale de péréquation : 27 797 euros
 - Dotation équipement territoires ruraux : en attente
 - Fonds départemental de péréquation Taxe Professionnelle : 30 000 euros
 - Fonds Péréquation des ressources intercommunales et communales : 83 000 euros
 - Fonds National Garantie Individuelle des Ressources : 18 234 euros
 - Les recettes provenant des services et du domaine

✓ Les dépenses de Fonctionnement

Il est rappelé les principales dépenses de Fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement en 2019 se sont élevées à **2 805 986 euros** soit **682 euros par habitant**. (694 euros en 2018)
- Les charges à caractère général se montent à **758 715 euros** soit **184 euros par habitant** (186 euros en 2018)
- Les charges de personnel représentaient en 2019, 57.8 % des dépenses soit **394 euros par habitant**, 53.4% en tenant compte des compensations financières. (404 euros en 2018)

En 2020, ce poste sera impacté par :

- Revalorisation des carrières du personnel
- Départ en retraite
- Comblement de postes

Nombre d'Habitants 2019 = 4113

✓ La dette et l'emprunt

La dette :

Au 1^{er} Janvier 2020, s'élève à 2 070 368 euros soit 503 euros par habitant.

L'annuité en 2020 est de 220 474 euros soit 149 974 euros en capital et 70 500 euros en intérêts.

L'emprunt :

Année	Montant
2014	317 030 €
2015	273 229 €
2016	144 491 €
2017	214 418 €
2018	220 703 €
2019	220 474 €
2020	220 474 €
2021	220 474 €

✓ L'investissement

L'objectif prioritaire de la ville est de continuer à proposer un service public de qualité à la population, tout en garantissant des finances saines, sans augmenter la pression fiscale, poursuivre la propreté et l'embellissement de la Ville, une sécurité de plus en plus performante avec des équipements de vidéo-protection adaptés et des routes et trottoirs sécurisés, des équipements sportifs de haute qualité et des équipements municipaux rénovés.

Une démarche globale d'optimisation des dépenses et des recettes a été amorcée depuis 2015, avec une priorité absolue, **favoriser l'investissement.**

✓ Les recettes d'investissement

Le Fonds de Compensation de la TVA 2020 : 130 000 euros

- Les subventions possibles :
 - Fonds Départemental de Solidarité Territoriale
 - Fonds Départemental Spécifique pour les Equipements Sportifs
 - Conseil Régional
 - Amendes de Police
 - Dotations Equipement des Territoires Ruraux
 - Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
 - Aide Départementale Villages et Bourgs
 - Réserves parlementaires, etc...

✓ Le programme d'investissement 2020 - 2021

Monsieur Sauvage énumère les projets qui seront mis en œuvre en fonction des capacités financières du budget :

↳ **Poursuite des travaux engagés en 2019 :**

- Maison médicale
- ↳ Etude diagnostic technique, sanitaire et énergétique des bâtiments communaux
- ↳ Lancement de la phase 3 de la vidéoprotection
- ↳ Parkings Rues DANTON et GALIBOT
- ↳ Création d'un lotissement à l'ancien stade
- ↳ Travaux chauffage Bâtiments communaux

Ce qui représente **2M€** d'investissement prévu en 2020-2021.

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide de procéder au vote de la délibération qui prend acte de ce débat :

Pour : 21

Contre : 1

Abstentions : 5

9. REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

En application des dispositions de la Loi du 27 février 2002, il est soumis à l'assemblée le projet de délibération relatif au **Régime Indemnitaire des élus**, celle-ci l'adopte à l'Unanimité

DIVERS

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée :

- Arrêté de délégation aux Adjoints,
- Arrêté de Délégation aux conseillers délégués.

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Le secrétaire de séance,

Hervé NICODEME



Le Maire,

Jean-Paul COMYN